

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAUX**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01
Fax : 04 77 51 26 71

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2023**

Délibération n° 2023-07-83

Date de la convocation : 4 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 22
Nombre de conseillers présents : 17
Nombre de procurations : 5
Votes : 22

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Le dix novembre deux-mil-vingt-trois à vingt-heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

Membres présents :

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, ROCHETIN Pascale, TEYSSIER Michel, MANDON Geneviève, CHAVANA Jean-Luc, DUCHAMP Françoise, MERLE Evelyne, BASTY Jean-Pierre, FAURE Pascal, LARGERON Olivier, LAROIX Laurence, BESSON Hélène, CROZET Hélène, EBOLI Laure, LESCANNE Etienne, MASSARDIER Alexandre.

Procurations :

ROCHETTE Yvette procuration à ROCHETIN Pascale
THOUMY Denis procuration à TEYSSIER Michel
SANTIAGO François procuration à LESCANNE Etienne
ORIOU Jessica procuration à CROZET Hélène
RAYMOND Jonathan procuration à LARGERON Olivier

Absents excusés :

Secrétaire : LAROIX Laurence

OBJET : CESSIION DE TERRAIN A LA SCI D.B.G – ZONE ARTISANALE DES TROIS PINS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de sa séance du 1^{er} septembre 2023, le conseil municipal a accepté la cession d'un triangle de la parcelle AH 257 de 279 m² environ à la SCI D.B.G. au prix fixé par la communauté de communes des Monts du Pilat, soit 26,50 € le m² et autorisé le maire à signer l'acte notarié étant entendu que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Après visite sur site, il s'avère qu'une bande de terrain d'un mètre supplémentaire sur 35 mètres de long environ soit nécessaire pour la réalisation du projet et son implantation par rapport aux limites, portant la surface du terrain à 315 m² environ.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ACCEPTE la cession d'une partie de la parcelle AH 257 de 315 m² environ à la SCI D.B.G. au prix de 26,50 € le m² ;
- AUTORISE le maire à signer l'acte notarié étant entendu que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.
COPIE CERTIFIEE CONFORME.
A SAINT GENEST MALIFAUX, le 10 novembre 2023.

Le Maire
Vincent DUCREUX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20231110-2023-07-83-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2023